



Mairie de Saint-Loup-de-Varennes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varennes@wanadoo.fr

INFORMATIONS MUNICIPALES

● Containers de collecte

Le ramassage des ordures ménagères et des emballages recyclables est organisé par les services du Grand Chalon de façon régulière et constante et selon un calendrier établi à l'avance. Chaque propriétaire ou locataire doit donc sortir les containers appropriés soit le soir précédent le jour de la collecte soit le matin même de celle-ci et les rentrer le soir même.

Pourtant, nombreux sont les containers vides qui trônent encore sur les trottoirs, voire sur la voirie, longtemps après la collecte.

Ces équipements représentent un danger, d'une part, pour la circulation routière car au cours des épisodes venteux ces équipements se retrouvent sur la chaussée et, d'autre part, pour les piétons qui doivent marcher sur la route pour les éviter.

Aussi, j'en appelle au civisme de chacun et vous demande de respecter les jours et heures de sortie et de rentrée de vos containers pour la sécurité de tous.

● Vous êtes propriétaire et vous cherchez à louer : ceci vous concerne !

Un groupement d'assistants maternels souhaiterait s'établir sur la commune et recherche en cela une maison ou un appartement à louer de 200 m² environ pour pouvoir ouvrir leur activité.

Les services administratifs se tiennent à votre disposition pour toute information utile à transmettre sur ce dossier.

● Stationnements sur la place Julien Chambion

A l'heure de la rentrée et de la sortie des classes, il y a foule sur le parking de la place Julien Chambion où voitures et piétons cohabitent dans un espace restreint. Pour assurer la sécurité de tous, la municipalité a réglementé les stationnements et limité la vitesse. Toutefois, il n'est pas rare de constater que certains automobilistes passent outre les interdictions menaçant, par le fait, la vie des enfants se rendant à l'école.

Parents d'élèves, utilisez les emplacements réservés au stationnement lorsque vous accompagnez vos enfants et ralentissez ... **la sécurité de toutes et tous en dépend.**



Mairie de Saint-Loup-de-Varenes 71240

Tel : 03.85.44.21.70 - Fax : 03.85.44.12.61

Email : saint.loup.de.varenes@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-trois février deux mille seize à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de Saint-Loup-de-Varenes, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Francis DEBRAS, Maire.

Présents : Mmes Isabelle JACQUIER, Frédérique TARTIER-JACOB, , Lilia HURÉ, Sonia MORET et Annick FIEUX et Mrs Henri LIEUTET, Fabrice CHEVILLARD, Renaud SABATIER, Dominique REVILLOT, Jean-François LESSARD, Daniel MOREIL et Christophe BADOT

Absents avec pouvoir : Laëtitia FAVAUT pouvoir à L. HURÉ, Joëlle CRELIER pouvoir à F. CHEVILLARD

Après lecture faite, le procès-verbal des réunions du 07 et 21 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du Jour

1. Emploi services – Avenant à la convention suite augmentation SMIC 2016
2. Emploi services – Convention pour embauche intervenant spécialisé à un tarif supérieur au SMIC 2016
3. Régies de recettes – Augmentation de l'encaisse maximale pour la commune et la Maison des Jeunes
4. Régie de recettes – Indemnité au régisseur – Approbation
5. Finances – Tarifs communaux 2016
6. Finances – Tarifs salle des fêtes 2017
7. Finances – Demandes de subventions
8. Investissements 2016 – Modification de la délibération du 07/12/2016 pour erreur matérielle
9. SNCF – Suppression du passage à niveau rue Nicéphore Niépce – Avis
10. Questions diverses

1. Emplois services – Avenant à la convention suite augmentation SMIC 2016

Monsieur le Maire rappelle que le coût horaire appliqué par l'association Emplois Services est basé sur le taux horaire du SMIC. Or, celui-ci a augmenté au 1^{er} janvier 2016, aussi, un avenant au contrat n° 2 fixant le nouveau coût horaire du personnel mis à disposition doit être signé.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au contrat Emplois Services arrêtant le coût horaire à 16.21 €, charges comprises, à compter du 1^{er} janvier 2016.

2. Emplois Services – Convention pour embauche intervenant spécialisé à un tarif supérieur au SMIC 2016

Monsieur DEBRAS rappelle que depuis fin 2015, l'association Emplois Services met à la disposition de la collectivité une intervenante spécialisée en posturologie, Mme POLICET, afin d'assurer les animations sportives dans le cadre des nouvelles activités périscolaires. Les enfants apprennent ainsi à adapter leurs postures en

fonction du sport pratiqué afin d'éviter toutes blessures. Pour 2016, cette animatrice sollicite une augmentation de son coût horaire à 21.84 €, charges comprises, au vu de ses compétences et de son expérience.

Compte tenu du service de qualité que souhaite offrir la collectivité aux élèves, après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable au tarif proposé par Mme POLICET et autorise Monsieur le Maire à signer la convention

3. Régies de recettes – Modifications des encaisses maximales pour la Commune et la Maison des Jeunes

Il est rappelé que chaque régie de recettes a droit à une encaisse maximale fixée lors de sa création au-delà de laquelle le régisseur ne peut conserver les fonds. Après étude des deux régies de recettes des produits divers de la Maison des Jeunes et de la commune, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe l'encaisse maximale de la régie de recettes des produits divers de la commune à 1 500 € et celle de la Maison des Jeunes à 800 €.

4. Régie de recettes – Indemnité au régisseur - Approbation

Monsieur le Maire rapporte que la responsabilité de régisseur peut donner lieu à indemnisation selon les tarifs en vigueur fixés par arrêté ministériel à 110 € brut par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à l'indemnisation du régisseur de recettes de la régie communale.

5. Finances – Tarifs communaux

Monsieur DEBRAS rappelle les tarifs en vigueur en 2015 et sollicite les élus pour conserver ceux-ci à l'identique pour 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs communaux comme suit :

- A compter du 1^{er} septembre 2016, les tarifs des repas de cantine à 4.65 €, de garderie matin ou soir à 1.83 € le service et le coût des fournitures scolaires à 56 € par enfant
- A compter du 1^{er} mars 2016 :
 - les Cavurnes pour 15 ans : 450 € et pour 30 ans : 800 €
 - les Cases Columbarium pour 15 ans : 350 € et pour 30 ans : 700 €
 - la Dispersion de cendres au jardin du souvenir : 50 €
 - les concessions dans les cimetières de :
 - 2 m² pour 15 ans : 150 € et pour 30 ans : 300 €
 - 4 m² pour 15 ans : 300 € et pour 30 ans : 600 €

6. Finances – Tarifs salle des fêtes pour 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la salle des fêtes pour 2017 comme suit :

	Saint-Lupéens			Extérieurs		
	Grande salle	Petite salle	Ensemble	Grande salle	Petite salle	Ensemble
Week-end	300 €	150 €	344 €	536 €	397 €	643 €
samedi ou dimanche (*)	150 €	76 €	183 €	269 €	204 €	322 €
1 jour de semaine	97 €	66 €	130 €	162 €	130 €	204 €
Forfait pour réunions publiques				119 €		
(*) Uniquement lorsque la location est sollicitée moins de 15 jours avant la date de la manifestation						

Tarifs 2017 des frais de fonctionnement		
	Particuliers	Associations
Week-end	134 €	30 €
1 Jour	65 €	15 €

7. Finances – Demandes de subventions

Monsieur DEBRAS donne lecture de toutes les demandes de subventions reçues et rappelle les montants alloués aux associations locales en 2015.

Après délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne financer que les associations locales à l'identique de 2015.

8. Autorisation de financement d'investissements avant le vote du BP 2016 – Modification de la délibération du 07 décembre 2015

Pour faire suite à une erreur matérielle, la délibération du 07 décembre 2015 relative aux financements d'investissement avant vote du BP 2016 doit être modifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur DEBRAS à prendre en charge des dépenses d'investissement aux chapitres 20 et 21 avant le vote du BP 2016 pour un montant maximal de 98 284 €.

9. SNCF – Suppression du passage à niveau rue Nicéphore Niépce

La SNCF sollicite la suppression du passage à niveau rue Nicéphore Niépce pour éliminer tout risque de heurt avec un train dans le cadre de la politique nationale d'amélioration de la sécurité ferroviaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 1 voix POUR, 5 voix ABSTENTION et 9 voix CONTRE, décide de ne pas supprimer le passage à niveau rue Nicéphore Niépce afin de conserver un lien géographique entre le quartier de Vincelles et le reste du village.

10. Créance irrécouvrable – Admission en non-valeur

Monsieur DEBRAS rappelle aux élus que la municipalité avait effectué en régie la taille des thuyas de Monsieur DEVELAY Jacques suite à une procédure de mise en demeure, ceux-ci représentant un danger pour la circulation routière. Les services de la trésorerie n'arrivant pas à mettre en recouvrement cette créance, demande une admission en non-valeur pour la totalité de la somme due à savoir 2 798.67 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal, avec 3 voix CONTRE et 12 voix POUR, opte pour la poursuite de la procédure à l'encontre de Monsieur DEVELAY et renonce à admettre sa créance en non-valeur.

COMMISSIONS ET REUNIONS DIVERSES

- Commission Accessibilité du 17 février 2016 : Rapporteur J. F. LESSARD

Dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité et des nouvelles normes réglementaires de 2014, le Grand Chalon sollicite la commune pour définir au moins un point d'arrêt spécifique pour personnes handicapées avant avril 2016. Seul le coût de l'accessibilité jusqu'au point d'arrêt reste à la charge de la collectivité. L'agencement de chaque équipement reviendra à environ 22 000 € pour le Grand Chalon.

- Commission Sport du 10 février : Rapporteur H. LIEUTET

Au cours de cette réunion a été évoquée la future modification des modalités d'attribution de la subvention FAAPAS allouée aux associations locales. Les changements devraient intervenir pour 2017.

L'autre point abordé concernait la réhabilitation des grands équipements communautaires, notamment, celui du stade Léo Lagrange pour lequel le projet de couverture de quatre de ses terrains de tennis a été approuvé.

- Commission sur les gens du voyage : Rapporteur H. LIEUTET

Le problème majeur évoqué tient du fait que les communes de Chatenoy-le-Royal et Saint-Rémy, ne se mettent pas en conformité avec la législation au regard de l'agencement de stationnements en faveur de cette population, aussi, les services préfectoraux ne peuvent mener à bien les actions d'expulsion lors d'installations illicites.

- Commission sur les énergies renouvelables : Rapporteur S. MORET

Il est fait part des économies d'énergies générées par le Grand Chalon et la ville de Chalon. Distribution d'un questionnaire sur les pratiques des collectivités en matière de chauffage. Un guide sur les 101 actions possibles pour réaliser des économies sera mis à disposition des collectivités.

- Commission Retours d'expériences du 12 février : Rapporteur D. MOREIL

Tour de table des pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires car au 1^{er} janvier 2017 les collectivités devront se conformer à la réglementation « zéro phyto ». Les Communes de Mercurey, Lux et Varennes-le-Grand respectent déjà ces nouvelles normes.

- SYDESL : Rapporteur D. REVILLOT

Résumé du rapport d'activité 2014. Le 30 mars 2014, désignation des délégués au Comité Territorial du SYDESL avec élection le 26 mai 2014 du Président (GENET Fabien, Maire de Digoin) et des Vice-présidents. Les faits marquants sur cette année 2014 sont :

- la réforme du FACÉ (Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification) qui permet aux collectivités d'obtenir des fonds lorsqu'elles sont maître d'ouvrage de travaux d'électrification rurale ;
- la prise de compétence « Mobilité électrique » avec la mise en place d'un schéma de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides ;

- Syndicat intercommunal de Coopération du Collège Louis Pasteur du 02 février : Rapporteurs A. FIEUX et S. MORET

Mme FIEUX informe les élus que la dissolution du syndicat aura lieu à compter du 1^{er} janvier 2017. Le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016 ont été approuvés.

Mme MORET poursuit en annonçant que les recettes issues de la vente du terrain par le syndicat seront redistribuées aux collectivités au cours du 1^{er} semestre 2017. Les aides en faveur du collège Pasteur seront donc supprimées à la dissolution du syndicat, aussi, la préfecture suggère de passer par des conventionnements avec les collectivités pour apporter le soutien nécessaire à cet établissement scolaire.

- Eau et assainissement du 22 février : Rapporteurs F. TARTIER et F. DEBRAS

Présentation des schémas directeurs eau et assainissement du Grand Chalon : il en ressort qu'une seule ressource en eau potable existe (la nappe phréatique de la Saône) et qu'il faudra la diversifier avec éventuellement le puits de captage de Fontaines. De gros travaux sont à prévoir, tant sur l'eau que sur l'assainissement, pour un estimatif de 170 Millions d'euros sur 15 ans.

- CCAS du 16 février : Rapporteur F. DEBRAS

Approbation du Compte Administratif 2015 et vote du BP 2016.

- NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) : Rapporteur A. FIEUX

Une prochaine réunion est prévue le 29 février afin de faire le point sur l'état de fatigue des enfants et d'aborder l'organisation du moment.

- Conseil d'école du 12 février : Rapporteur F. DEBRAS

Interrogation des parents par rapport :

- 1 – aux NAP : gratuité pour les enfants de maternelle, dégressivité des tarifs ? Monsieur le Maire confirme que cela sera étudié lors de l'élaboration du budget communal
- 2 – à la destination du don de Melle PICARD : Mme BAILLY s'explique sur la question.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- PLUi : Monsieur le Maire rappelle aux élus qu'une prochaine réunion aura lieu le lundi 07 mars prochain à Varennes-le-Grand à 19 heures.
- ZAC du Pré Saint-Loup : Monsieur DEBRAS confirme son rendez-vous avec M. MARTIN, Président de la Mutualité Française Bourguignonne qui souhaite implanter un Vill'âge Bleu sur cette zone (complexe foncier en direction des séniors).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Le Maire
F. DEBRAS